



Ecole de l'Hermitage

Conseil d'école du 23 juin 2025

Présents :

RPE titulaires : Mme Bloudeau-Wipliez, M Renault, Mme Minaudier,

Excusées : Margaux Deboschere, Clarisse bourdon

Municipalité : Mme Mériadec : élue aux affaires scolaires, M. Aurélien Béal : service enfance-jeunesse

Mme Anne-Soizic Loirat, coordinatrice enfance mairie

Enseignants : Mmes Clavier, Roux, Chanteloup, Galliou, Gauyacq, Gouy

DDEN : Monsieur Jean Ménard

Directrice : Mme Fourage

Absents excusés : M. Bourrel IEN

Monsieur Ménard signale que c'est son dernier conseil d'école, son mandat de DDEN arrivant à son terme. Madame Fourage le remercie pour son engagement et s'informe sur la procédure de recrutement d'un nouveau DDEN.

I – Rentrée 2025 – Passages de classe en classe, effectifs, organisation pédagogique

6 classes à la rentrée 2025

38 élèves de CP dont 2 maintiens

23 élèves de CE1 dont 1 Ulis

26 élèves de CE2 dont 1 maintien

39 élèves de CM1 donc 4 Ulis et un maintien

24 élèves de CM2 dont 1 Ulis

150 Elèves dans l'école dont 5 enfants relevant du dispositif ULIS qui n'est donc pas à sa capacité maximale pour l'instant.

L'organisation pédagogique prévue pour le moment est donc :

- CP à 24 élèves avec Madame Clavier
- CP CE1 à 24 élèves avec Madame Roux
- CE1 CE2 à 24 élèves avec Madame Chanteloup

- CE2 CM1 à 26 élèves avec Madame Galliou
- 2 classes de CM1 CM2 à 26 élèves chacune avec Mesdames Gouy et Fourage (plus le/la collègue qui fera le complément de service de 33% de Madame Fourage)

Mme Cindy Trehello ne fera pas le complément de Madame Fourage en raison d'une réorganisation des décharges de direction dans le but d'harmoniser les jours de décharge du secteur.

Question des RPE sur l'existence des maintiens :

Désormais les maintiens peuvent être décidés par le conseil des maîtres sauf pour le cas d'enfants qui ont un statut MDPH. C'est le cas de deux enfants maintenus cette année dont le maintien a été donc validé par l'IEN.

II – Vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves en 2025

L'équipe enseignante a reçu un mail de Madame Pétard, conseillère pédagogique en charge de l'informatique. Ce mail nous apprend que dans l'académie, 100 écoles vont expérimenter le vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves, ces écoles recevront un financement pour cela. D'autres écoles ne faisant pas partie de ce premier groupe pourront être amenées à mettre en œuvre ce processus à condition que le Conseil d'Ecole émette un avis favorable et que la Municipalité soit partie prenante.

Les conditions nécessaires sont les suivantes :

- les comptes e-primo doivent être distribués
- un ordinateur doit être à disposition des parents qui n'en posséderait pas, dans l'école.
- la collectivité doit s'engager dans le financement de 40 centimes par élève.

L'équipe enseignante est favorable à ce processus car elle le juge plus simple, générant moins de papier et de photocopies et en espère une meilleure participation électorale

La mairie est favorable également à ce processus même si les autres écoles publiques du Pellerin n'ont pas encore émis d'avis sur la question.

Les RPE s'interrogent sur :

- l'utilisation d'une signature électronique.

Réponse : Madame Loirat explique que la validation serait possible à l'aide des identifiants e-primo et par cochage d'une case entraînant un email de retour.

- Le rôle des RPE dans le processus.

Réponse : Madame Fourage leur propose d'être facteur d'incitation à ce que tous les parents activent les comptes e-primo. En effet, il n'y a bien souvent qu'un seul compte activé dans un couple, or, le vote est personnel et nominatif lors des élections des RPE.

Question RPE : Pour quelle raison certains parents ne reçoivent pas les mails des RPE ?

Réponse de l'équipe : Il faut bien sûr activer le compte, permettre les notifications et aller consulter le compte régulièrement.

Le conseil d'école est favorable à la mise en œuvre du vote électronique pour l'année scolaire 2025-2026.

III- Travaux d'été.

La toiture de la cantine va être refaite cet été.

Le téléphone portable avec contrôle du visiophone sera mis en activité pour la rentrée.

Madame Fourage a envoyé des mails à Madame Loirat sur les points suivants :

- le remplacement du joint de la porte de la classe de Madame Roux
- le remplacement de la crémaillère de la cloison mobile de la classe ULIS (en attente depuis mars), madame Gauyacq recommande d'en commander en avance car le mécanisme semble très fragile
- la réparation des volets bloqués des classes de Madame Clavier et Madame Galliou
- la diminution du volume des sonneries dans les classes de Madame Galliou et Chanteloup.
- On remarque également que dans la cour, les tracés de jeux le long de la salle polyvalente se sont dégradés très rapidement, le matériau s'est soulevé lors des fortes périodes de chaleur puis a été enlevé par les élèves. Monsieur Béal fera intervenir l'entreprise responsable pendant l'été.

Les travaux de réhabilitation du petit bâtiment pour l'accueil périscolaire :

Le chantier a pris du retard car le marché est infructueux pour 2 lots. Les candidatures d'entreprises arrivées pour les autres lots sont en cours d'analyse.

Les travaux sur les extérieurs pourraient commencer au premier trimestre de l'année 2025 2026. Quand les travaux nécessiteront le départ des élèves, ceux-ci seront accueillis dans la salle polyvalente et éventuellement dans une autre salle de l'école.

Pendant les petites vacances, des salles de Cassin se trouvent disponibles car l'activité associative est réduite et pourraient donc accueillir les élèves.

IV- Planning des salles sportives année 2025-2026

La demande de l'équipe pour une réunion de répartition en fin d'année a été acceptée, celle-ci aura lieu le 24 juin 2025.

L'équipe demande à recevoir un tableau général de l'occupation des salles avec les numéros de téléphone des responsables pour favoriser les échanges.

Monsieur Béal signale que le nouveau terrain de foot est disponible pour des jeux sur gazon. Il existe également une piste d'athlétisme le long de ce terrain.

Madame Fourage évoque l'idée d'un retour d'un bac à sable dans la cour. La mairie signale que ce sont des équipements coûteux et qu'en aucun cas, les personnels municipaux ne pourraient se charger de l'entretien de ses bacs et que la gestion en reviendrait à l'équipe enseignante.

V- Bilan des projets et sorties de l'année.

Piscine :

- Les classes de CP, CE1, CE1 CE2, et CE2 CM1 ont commencé les activités natation/rollers sous les halles depuis les vacances de Pâques.
- Le 24 juin, tous les CE2 des écoles du Pellerin iront passer le Pass nautique à la piscine de Bouguenais encadrés par les maîtres nageurs de la ville de Bouguenais et un maître nageur de Nantes Natation qui connaît les élèves.
- L'organisation est meilleure cette année, le passage de l'épreuve a été préparé en amont par les maîtres nageurs et des groupes de niveau ont été déterminés pour favoriser une expérience agréable pour les élèves.
- Question des RPE : y a-t-il eu des problèmes avec le bassin cette année ?

Réponse : on rappelle les problèmes d'ouverture des parois latérales pour favoriser une surveillance par les enseignants et de l'absence d'estrade ou de banc le long du bassin pour avoir vue sur le bassin.

- Pour information, la future piscine de Bouaye n'ouvrira pas avant 2032.

Chorale :

Les deux concerts de fin d'année ont eu lieu le 17 juin à l'espace Cassin. L'équipe est satisfaite de l'installation des gradins et des praticables disponibles dès le matin du 17 juin et remercie la mairie et Monsieur Proust d'être venu le matin aider à faire fonctionner le système du son. Elle remercie également les RPE pour l'aide lors de l'installation du matin et durant la pause entre les deux concerts et les parents qui ont aidé au rangement de la salle.

Madame Galliou suggère l'acquisition par la mairie de micros d'ambiance qui permettraient de mieux entendre les voix des enfants.

La mairie s'interroge sur la fréquence d'utilisation d'un tel matériel.

Tennis de table :

Les deux classes de CM1 CM2 ont bénéficié de deux séances d'initiation.

Sortie à Préfailles :

Les classes de CP et de CE1 sont allés passer une journée avec l'association Eco Nature pour découvrir la faune du littoral. Le budget prévu par la mairie pour les actions Ecopole a été utilisé pour financer cette sortie.

Anglais :

Les CM2 de Madame Fourage ont pu participer à un mini Big Challenge avec une classe de 6e du collège Pierre et Marie Curie et leur professeur d'anglais, Monsieur Pressigout.

Cirque :

Les séances vont débiter jeudi 26 juin pour les deux classes de CP et de CE1.

Festival Handicap :

Les deux classes de CM1 CM2 ont participé à des activités de Ceci-foot : ce fut très apprécié des élèves !

Festival de la bande dessinée :

Les deux classes de CM1 CM2 ont rencontré des auteurs de BD

Liaisons école maternelle-école primaire-collège :

- Les élèves de grande section sont venus visiter l'école et une matinée « école du dehors » a été organisée avec les élèves de GS et les deux écoles élémentaires.
- Les CM2 ont vécu une journée d'intégration au collège comprenant trois cours et le déjeuner au self-service.
- Les deux classes de CM1 CM2 et la classe de CE2 CM1 ont été invitées à assister au spectacle du collège Pierre et Marie Curie sur le thème de la liberté, donné à l'espace Cassin.

Éducation à la santé :

L'infirmière du collège est venue animer :

- une séance sur la puberté pour les CM2,
- une séance sur le lavage des mains pour les CE1
- deux séances sur le petit-déjeuner et l'intimité pour les CP

VI- Actions des parents d'élèves – fête des écoles

Les parents d'élèves ont mené de nombreuses actions cette année : ventes de brioches, de chocolats de Noël, photos de classe, vente de sapins, soirée improvisation, création d'un livre de recettes, journée « Vide ta chambre », vente de saucissons, de tickets de tombola et organisation de la fête de l'école.

Ces actions vont permettre de rembourser aux familles 40 € par enfant parti en classe de découverte au château de la Turmelière en décembre 2024. Ce remboursement aura lieu avant la fin de l'année scolaire.

L'action « Trousse à projet » a rapporté 748 €.

Fête des écoles :

Les RPE rappellent qu'ils sont déçus de l'absence de participation organisée des élèves de l'Hermitage à la fête de l'école.

Madame Fourage rappelle les raisons de ce choix : indisponibilité d'une partie des enseignantes ce jour-là, grande proximité avec les deux concerts du 17 juin.

Elle rappelle que l'équipe enseignante va réfléchir à une participation d'une autre nature (jeux sportifs, exposition de travaux etc...) pour l'an prochain.

Les enseignants évoquent l'idée d'une fête des écoles qui se déroulerait un petit peu plus tôt dans l'année.

Les RPE évoquent l'idée de fêtes d'école séparées se déroulant dans les locaux de chaque école.

VII- Divers

Madame Fourage annonce qu'il y aura un avenant au règlement de l'école présenté lors du premier conseil d'école de l'année 2025 2026 concernant l'utilisation des montres connectées.

Madame Loirat annonce que le spectacle de fin d'année aura lieu soit les 4 et 5 décembre soit les 11 et 12 décembre à l'espace Cassin.

Elle évoque l'idée de relancer l'élection du Conseil Municipal des Enfants sur le site de la mairie dans des vraies conditions de vote.

Madame Meriadec annonce que les organisateurs du Salon du Livre du mois de mai aimeraient proposer un concours de lecture, écriture ou lecture à voix haute aux élèves. Le jury serait composé des écrivains présents au Salon

Question R.P.E :

Au dernier conseil d'école on avait évoqué un plan municipal autour du harcèlement et de la violence, qu'en est-il ?

Madame Loirat rappelle la gradation des réponses aux faits de violence et de non-respect du règlement. Les familles des élèves concernés reçoivent des billets jaunes, des billets oranges puis des mesures d'exclusion temporaire voire définitive des services d'accueil municipaux peuvent être prononcées (cette année, il y a eu une exclusion définitive à l'école de l'Hermitage et deux à l'école Aimé Césaire).

Les RPE souhaiteraient une approche plus préventive, Mme Mériadec rappelle qu'il est nécessaire de sanctionner si cela permet de protéger un groupe d'élèves.

La formation des animateurs de l'accueil périscolaire se poursuit. L'an prochain, une présentation du projet pédagogique des services périscolaire sera faite aux familles.

Madame Mériadec annonce que la mairie fera preuve d'une rigueur accrue dans le traitement des faits de violence.

Madame Loirat rappelle que certaines familles cherchent à excuser trop souvent les comportements inadaptés de leurs enfants. Elle évoque la relance de la commission « Violence et conflits » en 2025-2026.

Elle déplore le fait qu'une minorité d'enfants accapare l'attention des animateurs.

Les RPE font part de leur volonté d'être ressource pour la médiation.

Madame Loirat répond que le principe de confidentialité empêchera la mairie de faire appel aux RPE mais que les familles peuvent directement faire appel au RPE si elles le souhaitent.

Les RPE propose l'organisation d'une journée thématique avec des activités sur le temps méridien et éventuellement une conférence en direction des parents à Cassin sur le thème du harcèlement.

Madame Fourage annonce que le traitement du harcèlement sera mis à l'ordre du jour du premier conseil d'école de l'année prochaine.

Fin du conseil d'école à 19h30

La directrice

Claire Fourage